



## Succession de ma grand mère, père précédé

Par **Cleline**, le **08/12/2016** à **13:13**

Bonjour

ma grand mère est décédée

elle avait 4 enfants dont mon père.

tous sont vivants sauf mon père décédé il y a 15 ans environ

mon père a eu 3 enfants dont moi

ma question : comment va se passer la succession de ma grand mère pour nous ses petits enfants puisque l'on devrait hériter de notre père précédé?

quels sont les seuils abattement dans notre cas?

merci pour votre aide et vos réponses

Cléline

Par **Visiteur**, le **08/12/2016** à **14:28**

Bonjour,

Vous représenterez votre père à la succession de votre grand-mère.

Ce mécanisme permet aux descendants d'une personne décédée avant la personne dont on règle la succession, d'hériter à sa place.

Les représentants ont les mêmes droits et obligations qu'auraient eu le représenté. Mêmes abattements et tarifs .

La part de chacun des trois enfants sera donc soumise aux droits de succession en ligne directe, après application d'un tiers de l'abattement parent-enfant (qui est de 100.000€).

Par **Cleline**, le **08/12/2016** à **15:00**

merci beaucoup pour votre réponse